Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 Joumada I 1448
30 Octobre 2026

N° 134

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3251**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3251**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3253**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3258**
Homologation de résolutions **3259**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3260**
Avis aux créanciers **3265**
Convocations
Sociétés anonymes **3267**
Sociétés communautaires **3271**
Autres sociétés **3271**
Divers
Avis au public **3272**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

A/N836/2026

Date du Bulletin d'information publique le 07/10/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale Ahli Kheir

Classification des entreprises : locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00 dinars

Adresse du siège social : Ksar jedid trig el bahira beni khedache médenine.

Sujet d'activité de l'entreprise : Projet agricole intégré

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 19/08/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : BNA Médenine

Valeur nominale des actions : 500.00 dinars

Période de souscription ouverte : Depuis le 30/09/2026 au 24/09/2027

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées publiques et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale :

LISTE DES FONDATEURS :

Ali Ounissi : Délégation Beni khedache, Gouvernorat MEDENINE, Adresse : Trig Médenine beni khedache

Mohsen Ounissi : Délégation Sidi Makhlouf, Gouvernorat MEDENINE, Adresse : Trig Médenine beni khedache

Saber Ounissi : Délégation Sidi Makhlouf, Gouvernorat MEDENINE, Adresse : Trig Médenine beni khedache.

2026R03111SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Régionale de Transport de Siliana

Société anonyme

Capital social: 3.123.700 Dinars

Siège social: Avenue Habib Bourguiba 6100 Siliana

MF : 1532276T/A/M/000

Suivant procès-verbal du conseil d'administration exceptionnel en date du 28 Août 2026 enregistré à la recette des finances Siliana le 03 Septembre 2026 enregistrement n°26702428 Quittance n°M029515, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 07 Septembre 2026, dossier n°2026138619 il a été décidé :

1- La nomination de Mr Mohamed Hedi Saidi en tant que membre représentant le ministère de transport au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Abdessalem Kahri

2- La nomination de Mr Mohamed Hedi Saidi en tant qu'administrateur délégué pour la gestion de la société régionale de transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Abdessalem Kahri, et lui accorder, ou à toute personne à qu'il délègue, tous les pouvoirs pour exercer ses fonctions dans le cadre des statuts de la société et la règlementation en vigueur et accomplir toutes les formalités d'enregistrements, de dépôt et de publication requises par la loi conformément aux dispositions de l'article 210 du code des sociétés commerciales et l'article 19 du statut constitutif de la société .

2026R03122SANB2

Augmentation du capital par apport en numéraire de 143 700 000 dinars à 158 070 000 dinars

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société Anonyme au capital de 143.700.000 Dinars

R.C : B1152312004

M.F : 6186/DAM000

RNE : 0006186D

Siège social : 5, Boulevard Maitre Mohamed Beji KAIID ESSEBSSI Centre Urbain Nord 1082, RP-B.P. 1340

Suivant procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07avril 2026 enregistré à la Recette des Finances Charguia en date du 20 avril ,2026sous numéro 26704883, quittance N° M54103 et suivant la déclaration de souscription et de versement enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er bureau Tunis en date du 22 octobre 2026 sous le numéro 26803426 quittance N° 8225 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 28 octobre 2026 sous N° 2026178802, il a été souscrit et libéré l'intégralité du montant de l'augmentation soit 14 370 000 dinars. Le capital a été ainsi augmenté de 143 700 000 dinars à 158 070 000 dinars.

2026R03130SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société anonyme

Au capital de : 6 650 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia II – 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

1 - En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 Août 2026, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 18 Août 2026 sous n° 26502756, Quittance n° 6427, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de cinq cent mille dinars pour le porter à six millions six cent cinquante mille dinars par voie d'émission de 5 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune libérés entièrement à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

2 - La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 19 Octobre 2026 et enregistrée le même jour sous n° 26803355, Quittance n° 8100.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le19 Octobre 2026.

2026403687SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Les Perles Du Désert

Société anonyme – totalement exportatrice

Au capital social de 11.512.510DT

Siège social : Amen El Bouhaira – 3ème étage–Les Berges du Lac– 1053 – LA Marsa - Tunis -Tunisie

Identifiant unique : 1432766B

Matricule fiscal : 1432766/B/A/M/000

* Montant de l'augmentation du capital social : 2.132.700DT, majorée d'une prime d'émission globale de 4.367.300 DT, et ce par apport en numéraire.

* Objet Social : Le développement des terres agricoles, la production, la transformation et le conditionnement de produits agricoles et toutes activités y afférentes.

* Durée : 99 ans.

* Dépôt du Procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2026, enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau – Tunis le 26 octobre 2026, enregistrement numéro 26503463, quittance numéro 8304, a été déposé le même jour au Centre du Registre National des Entreprises sous le numéro du certificat 202615165, numéro de dépôt 14278.

* Nombre d'actions à souscrire : 213.270 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

* Valeur nominale des actions à émettre :10 DT chacune.

*Prime d'émission par action : 20,478 DT par action émise payable intégralement dès la souscription.

* Apport en nature : Néant.

* Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

* Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'il possède.

* Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

* Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription à l'augmentation de capital seront versés auprès de la Banque Attijari de Tunisie, agence LAC MARINA sur le compte indisponible numéro 04 060 145 0096838560 72.

* Délai de souscription : Trois (3) mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

* Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 nouveau et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2026403689SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

MARMO ART

SARL en cours de liquidation

Route de Mehdia km 1.5 rue Dhafrallah Khane n° 12 Sfax

MF : 1451776K

En vertu de l'article 46 du CSC, monsieur Ali ELLOUMI liquidateur de la société informe que le projet de répartition du produit de liquidation est déposé à l'adresse sis à avenue Al Aghalba km 4,5 n°3 Chihia Sfax. Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis au journal officiel.

2026X01474SRLB2

ART CERAM

SARL en cours de liquidation

Route de Mehdia km 1.5 rue Dhafrallah Khane Sfax

IU: 1444518A

En vertu de l'article 46 du CSC, monsieur Ali ELLOUMI liquidateur de la société informe que le projet de répartition du produit de liquidation est déposé à l'adresse sis à avenue Al Aghalba km 4,5 n°3 Chihia Sfax. Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis au journal officiel.

2026X01475SRLB2

SOCIETE HASSOUNA ET KAMEL BEN SALEM

POUR LA VENTE DES PRODUITS D'ARTISANAT

SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 3.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 03 RUE DJEMAA EZZEITOUNA TUNIS

Identifiant Unique : 1133200 A

Suivant PV des décisions collectives extraordinaires daté du 10/03/2025 enregistré à la recette des finances Rue EL JAZIRA le 24/09/2026 sous le N° 26702451 et dont un exemplaire a été déposé au RNE le 29/09/2026.

L'assemblée générale extraordinaire des associés a approuvé la cession des parts sociales faite par Mr Mounir Ben Salem à Mrs Hassouna Ben Salem et Kamel Ben Salem. Et La mise à jour des statuts de la société.

- Suivant PV des décisions collectives extraordinaires daté du 05/10/2026 enregistré à la recette des finances Rue EL JAZIRA le 06/10/2026 sous le N° 26202582. Et dont un exemplaire a été déposé au RNE le 17/10/2026.

Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui prendra désormais la dénomination de «SOCIETE HASSOUNA ET KAMEL BEN SALEM POUR LA VENTE DES PRODUITS D'ARTISANAT» à la place de l'ancienne dénomination «SOCIETE HASSOUNA, MOUNIR, KAMEL BEN SALEM».

2026403673SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente daté du 06/10/2026 enregistré à la recette des finances de Chenini le 07/10/2026 reçu numéro M019312 numéro d'enregistrement 20200908 Madame Mabrouka, fille de Mohamed Ben Abdelmalek, titulaire de la carte d'identité nationale n°13257069, a vendu à Madame Aouatif, fille d'Abdelkader lahmar, titulaire de la carte d'Identité nationale n°05880095, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, de vente de tabac, journaux, produits alimentaires et produits divers, dans les deux locaux sis au quartier Ettahrir à Bouchemaa.

Une vente est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien, en date du 20/10/2026.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Souidi Mokhtar à son cabinet situé à la rue Imrou El Kais à Gabès.

2026R03107FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation en date du 08/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Béja le 19/10/2026 sous la quittance n°M062233 Mr Mohamed Bechir Gharbi demeurant au 12 rue Al Akhtal, El Hawari, Béja, fait donation de la totalité du fonds de commerce, salon de Thé, avec ses éléments corporels et incorporels situé à rue Hedi Saïdi, Béja sud, Béja, à sa fille Mme Manel Bent Mohamed Bechir Gharbi demeurante au 12 rue Al Akhtal, El Hawari, Béja.

Toute opposition sera tenue à l'adresse du fonds de commerce dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 23/10/2026.

2026R03108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18 février et 9 Mars 2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 9 Mars 2026 Quittance n°M039003 enregistrement n°26201421.

Madame Mariem Bouheni titulaire de cin n°09769198 a vendu à Monsieur Ramzi ben Abdessamed titulaire de cin n°06363617 le fonds de commerce consistant en une poissonnerie située à l'avenue 20 mars Hammamet pour un montant de dix mille dinars toute opposition doivent parvenir dans les délais de vingt jours à la date de la parution du présent avis au J.O.R.T chez l'acheteur à l'adresse indiquée ci-dessus. Cette vente du fonds de commerce a été publiée dans le journal quotidien Sahafa du 14/10/2026.

2026R03110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte de vente enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 14/10/2026, sous le n°26206552, quittance n°M111642, M. Youssef Ben Attia titulaire de la CIN n°06554874 a vendu à M. Kamel Ben Ali Thabti, titulaire de la CIN n°06519826, la totalité du fonds de commerce exploité pour toutes activités commerciales libres avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Taourit, Houmt Souk Djerba.

Toutes oppositions sont à adresser au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Paru au journal Echourouk le 23/10/2026.

2026R03112FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte en date du 30 juillet 2026 enregistré à la recette des finances de Jerba le 21 septembre 2026, suivant Quittance n°M100981 et bordereau de mutaion n°13 publié aux journaux el Chourouk et le Quotidien le 21/10/2026 Madame Bchera Anan demeurant à Houmet souk jerba a fait donation à Monsieur Khaled Anane demeurant à houmet souk jerba le fonds de commerce sis au 20 rue Abdelhakim El kadhi houmet souk jerba destiné à la vente de prêt à porter avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées auprès de monsieur Khaled Anen à Houmet Eljaouma à houmet souk jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annone au journal officiel de la République Tunisienne.

2026R03113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 19/10/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 21/10/2026 sous le n°26205194 reçu n°M095321, Monsieur Samir Ben Lakhdar ben Ahmed Issa, titulaire de la CIN n°06150376 délivrée le 10/03/2023 a vendu son fonds de commerce sis à l'avenue de l'environnement Midoun Djerba ayant pour activité principale «vente des produits cosmétiques» avec tous ses éléments physiques et moraux à Madame Amira Bent Abdelwaheb ben Saad Elouerchafani, titulaire de la CIN n° 13492810 délivrée le 20/10/2017. Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 23/10/2026.

2026R03114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 05 octobre 2026 enregistré à la recette des finances Houmt esouk Djerba le 6 octobre 2026 sous le n°26206308 et Quittance n°M107844, «SOCIETE BEN DAOUD DE QUINCAILLERIE» (SUARL) inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1797945B, ayant le représentant légal Madame «Feyrouz ben moussa» titulaire de la CIN n°09132983 délivrée en Tunisie le 24/08/2006, a vendu à Madame «Amira Blaghgi» titulaire de la CIN n°13412002 délivrée en Tunisie le 23/12/2019 la totalité du fonds de commerce sis à Taourit Houmet Esouk-Djerba destiné pour activité Vente de matériaux métalliques.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à son adresse Taourit Houmt Esouk-Djerba pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 17/10/2026.

2026R03115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivent acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Abdelfatteh khorchani daté et enregistré à la recette des finances de rue d'Autriche Tunis le 21/10/2026 quittance N°M083718 enregistrement N°26204377 Mme Sonia Basli titulaire de la CIN N°05199547 demeurant à Résidence Le Beau Sitebloc A app 3 Ennasr 2 Ariana a vendu à Mr Saad Chater titulaire de la CIN N° 04631125 son domicile est le cabinet de Maître Abdelfatteh khorchani sis à l'Avenue de Habib Bourguiba imm Tiba étage 2 bureau 201 Médenine, le fonds de commerce sis au 24 rue Chedly Kallala Tunis.

Toutes oppositions doivent être présentées entre les mains de Maître Abdelfatteh khorchani à son cabinet sis à l'adresse précitée dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux ALCHOUROUK et le QUOTIDIEN le 23/10/2026.

2026R03116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Sidi Hessine le 27/10/2026, sous le reçu n°M119531, enregistrement N°26204504, société Maison Lahmar Pièces Autos, représentée par son représentant légal Mr Faicel Lahmer a vendu à la société Idris de Maintenance Mécanique, représentée par son représentant légal Mr Idris Jelil, la totalité du fonds de commerce exploité Commerce de pièces et accessoires automobile, sis à la Route Fouchana Rue 18 Janvier 1952 N°384 Sidi Hessine Sijoumi Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat maître Sarra Maaroufi à son bureau sis 02 résidence Aicha Rue de

l'Environnement Sidi Hessine Tunis, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 29/10/2026.

2026R03119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 8/10/2026 et 9/10/2026, enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 9/10/2026, n° de quittance M054009, n° d'enregistrement 26203966, Mr Mohamed Youssef Hanini titulaire de la CIN n° 09655492 et a procuration pour le compte de Mr Fathi Nawaii titulaire de la CIN n° 00269403 a vendu à Mr Abdallah Saabri titulaire de la CIN n 00274768, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café type A, dans le local sis immeuble khouloud 001 Nlle Medina 3 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JO.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18/10/2026.

2026R03124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 25/9/2026 par maitre Amina Mechichi avocat à Bousalem enregistré à la recette des finances Ghardimaou le 25/9/2026 sous Numéro d'enregistrement 26201208 quittance n° M058379 Monsieur Youssef Ben Mohamed Aloui titulaire de la CIN n° 02536657 délivrée le 11/8/2026 a vendu à Monsieur Hafidh Ben Majid Wechtati titulaire de la CIN n° 07942443 délivrée le 6/8/2012 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis cité Medjerda zone industrielle Ghardimaou exploité en cafétéria catégorie 1.

Toutes les oppositions seront recevables à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la république tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux journaux Essabeh et le Temps le 1/10/2026.

2026R03125FCCC2

Cession de parts indivises d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 août 2026, enregistré à la recette des finances d'Hammamet, quittance n° M124204, enregistrement n° 26205385, Madame Fathia Bent Mohamed El Lassoued Abdellaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05961287, a vendu et cédé sa part indivise acquise par voie successorale de son défunt époux Taher El Hérichi au profit de ses enfants : Aymen, Marwen, Rim et Houda El Hérichi. Ladite part porte sur le fonds de commerce situé au n° 128, Cité AFH, Barraket Essahel, dont l'activité est la vente de matériaux de construction.

Les oppositions seront reçues entre les mains des acquéreurs à l'adresse du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 10/10/2026.

2026R03126FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant un acte de cession enregistré à la recette des finances Hammamet 2, le 22-10-2026 quittance n° M153110 enregistrement n° 26206658, M. Foued Boussaha, c.i.n n° 05558452, a renoncé à Mme Soued Bent Kilani Ferjani c.i.n n° 06392204sur la totalité de ses droits de propriété sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis av Mohamed 5 Manaret Hammamet (I.U au R.N.E 1592137Q) dont l'activité consiste en la vente d'épices et tous les produits alimentaires.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse du fonds de commerce suscitée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.publier au journal la presse le 18/10/2026

2026R03127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/10/2026 enregistré à la recette des finances de Cité Zouhour Tunis en date du 26/10/2026, N° de quittance M069628 N° d'enregistrement 26202016, Mr Wassef Almadyouni a vendu à Mr Ahmed Hadeji La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné salon de thé, dans le local sis N°40 Rue Zouhaier Defi Malassin Sijoumi Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié au journaux Achorouk et le quotidien le 2026/10/30

2026R03131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente de fonds de commerce en date du 21/10/2026 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen, quittance n° M097187 enregistrement n° 26206002 en date du 22/10/2026, Monsieur Aymen Ben Abdelwaheb Rezgui a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et dont son activité consiste à la vente des produits alimentaires en détails sis à 106 avenue Ibn Khaldoun cité Ettadhamen Ariana,

Toute opposition sera déposée dans les délais légaux auprès du cabinet de l'Avocat Maître Samir Ben Rejeb au 05 Avenue Taher Ben Ammar El Manar II-Tunis.

L'annonce est publiée aux journaux Essabah et Le Temps le 30/10/2026.

2026R03133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP du 21/10/2026 enregistré à la recette des finances de Sbikha le 21/10/2026 quittance N°M042426, Mr Tarek Bolar, CIN N°07598400 sis à Sbikha a vendu à Mme Sabra Angoud titulaire de la CIN N°07741184 acheter au profit de son époux Jamel Bahroun CIN N°07555489, sis à Sbikha Kairouan, la totalité de son fonds de commerce exploité comme vente des vêtements prêt-à-porter en détails.

Toutes les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT, chez l'acquéreur élisant domicile au cabinet Maître Mohamed Naceur Jbira, Rue 18 Janvier Sbikha - Kairouan.

Cette annonce a été insérée au journal Achourouk le 27/10/2026.

2026S01439FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 22/04/2026 enregistré à la recette des finances de Sousse le 23/04/2026 sous le numéro 26201863 reçu n°024860 la Société "Jack Clemens" SARL, identifiant unique 1639548L représentée par son gérant a vendu à kais ben salem arbi c.i.n 06890263 demeurant résidence ferdaws app.1 cité gazala ariana nord le fonds de commerce situé à khezama est avenue hedi garnewi Sousse exploité pour le commerce des habits prêt-à-porter. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du F C dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 06/08/2026.

2026S01440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 06/10/2026 enregistré à la recette des finances de Sousse le 19/10/2026 sous le numéro 26204763 reçu n°058321 M. kais ben salem arbi c.i.n 06890263 demeurant résidence ferdaws app.1 cité gazala ariana nord MF 1402144/J a vendu à la société "KIKO STORE SOUSSE" SARL identifiant unique numéro 1921852W son siège social Av. khelifa karoui sehloul 4054 Sousse représentée par sa gérante le fonds de commerce situé khezama est avenue hedi garnewi Sousse exploité pour le commerce des habits. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du F.C dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 22/10/2026.

2026S01441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 16/10/2026 enregistré à la recette des finances en date du 22/10/2026, sous le numéro 26203564, LA STE D.G.S, Identifiant unique 0635478P, a vendu à MR MANSOUR BOUKHRIS la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local situé route Tunis km 9 cité ones Sfax.

Les créanciers peuvent produit leurs créances et consulter le contrat de vente chez la vendeuse route Tunis km 9 cité ones Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens ALCHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 28/10/2026.

2026X01471FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé à Elain Sfax le 22 et le 23/10/2026 et enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax le 26/10/2026 quittance N°M058154, Enregistrement N°26202536, STE MAISON ART représentée par sa gérante Mme Drira Sourour, CIN N°05345916, a vendu à Mme Ajmi Ghada, CIN N°11143636, tout le fonds de commerce situé route Manzel Chaker km 3 Sfax Sud Sfax exploité comme magasin pour vente articles d'alimentation, épicerie, fruits secs et épices .

Les oppositions sont recevables au cabinet du maître Kallel Mourad avocat situé à l'immeuble intilaka 1 Bloc B2 5ème Etage Sfax Code Fiscal N°535/534Y/A/P/000 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT Considérant que cette annonce a été publiée au journal "Le Temps" et au journal "Assabah" du 29/10/2026.

2026X01476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 12/10/2026 enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 22/10/2026 sous le n°26204165 et la quittance n°M102684, Mr Bouabidi Ali, titulaire de la C.I.N n°09148649, demeurant à Glib Dhieb Beni Khadech Médenine, a vendu à Mme Douzi Sana, titulaire de la C.I.N n°11141157, demeurant à route Mharza km 5 cité Riadh Hajeb Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en «vente de fruits secs en détail» exploité au local sis à route Lafrane mile 3 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès du maitre Taktak Mohamed Ali demeurant à la rue Patrice Lomomba immeuble Sfax City 3ème étage Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Essabeh» du 30/10/2026.

2026X01488FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation, enregistré à la recette des finances de Djerba le 21/09/2026 quittance n°M101114,

monsieur Rachid Ben Zayed a fait don à son fils monsieur Hakim Ben Zayed (C.I.N n°13479906) de la totalité du fonds de commerce exploité en activité de menuiserie d'aluminium sis à k 1 route d'Adjim Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de monsieur Hakim Ben Zayed à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Alchourouk» le 27/10/2026.

2026403669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 14/09/2026 enregistré à la Recette des Finances Borj Louzir Ariana le 02/10/2026 sous le n° 26203641 quittance n° M073157 Mr Mohamed Ben Salah Ben Rabeh a vendu à la Sté Boufares Des Viandes SUARL IU N°1945049D son représentant Légal Sami Ben Salah Ben Rabeh CIN 08334541 du 25/02/2021 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du point de vente situé 221 Avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir 2073 Ariana qui a pour activité commerciale «charcuterie» et annexes.

Toutes oppositions s'il y a lieu seront faites dans les 20 jours de la en date des publications légales au JORT à l'adresse du vendeur située 221 Avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir 2073 Ariana. Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Chourouk du 27 octobre 2026.

2026403672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 21/08/2026 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/08/2026 sous numéro 26205327, quittance n°M092631, Monsieur Aroussi Al Marhag titulaire de la carte d'identité nationale n°00099329 a vendu à Madame Olfa Ben Mokded titulaire de la carte d'identité nationale n°04766275, la totalité de fonds de commerce qui s'agit de «vente de Poulet» sise à Erriadh Houmet Souk Djerba. Toute opposition est recevable chez l'acheteur au local de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Achourouk sous n°12800 en date de 17/10/2026.

2026403674FCCC2

Vent d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 01/10/2026 établi par maître Saida hamila avocate, Mr Mouhamed Wertatani a vendu à Mm Fatma Zagweni la totalité du fonds de commerce situé au 25 Avenue HBIB Thamer ARYANA.

Toute opposition sera recevable auprès du vendeur, Mr Mouhamed Wertatani à son domicile situé à immeuble numéro 17 étage 1 appartement 237 cité Olympique Tunis.

Cette annonce est publiée au journal quotidien Echourouk le 25/10/2026.

2026403678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 5 octobre 2026 enregistré à la recette de finance de Menzah 6 le 6 octobre 2026 quittance n° 118086 enregistrement n° 26207813 Mr Hedi Massaoudi vend à Mr Hamza Abed le fonds de commerce situé à 16 Rue imem ebnou arafa Manzah8 Tunis.

Les oppositions seront faites entre les mains de Mr Hedi Massaoudi cité Selmi Mrabtine Ghomrassen Tatawin dans les 20 jours suivant l'annonce au journal officiel.

Cet avis est publié dans le journal le quotidien le 17/10/2026.

2026403690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances Sidi H'ssin, Tunis, le 03/08/2026, quittance numéro M087017 est enregistré sous numéro 26203162. Monsieur Wael Ben Zayed a vendu tout le fonds de commerce représentant le café Al Ofok de première catégorie, situé à la Résidence Al-Ofok cité Radio et Télévision, ainsi que les éléments immatériels, à Monsieur Saïd Ben Zayed.

Les oppositions peuvent être adressées au 21, rue Al-Mn ai'im Al-Asghar cité Ben Younes, Tunis conformément au registre du commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 28 octobre 2026.

2026403692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances au Lac le 10/08/2026, le nombre d'enregistrements a atteint 75 960, le numéro d'enregistrement étant 26 206 687. Madame Manal Ben Al-Habib Ben Mahmoud, inscrite au registre du commerce de Tunis sous le numéro A01319082020, a vendu à Madame Sharifa Ben Ahmed Madellal, inscrite au registre du commerce de Tunis sous le numéro N1669776, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, affecté à l'activité de cafétéria, salon de thé, restaurant et boulangerie, situé dans le local commercial numéro C4-bis (rez-de-chaussée et étage intermédiaire) dans l'immeuble "Manarat Al-Bahira" à Jardins de La Lac 2 pour un montant de 40 000 dinars.

Les oppositions seront reçues par écrit avec accusé de réception à l'adresse du bureau de Maître Senda Abdel Kafi, 12 bis Rue Bab Bnett, Tunis, conformément au registre du commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 28 octobre 2026.

2026403693FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce, enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 28/10/2026 sous le n° 26208682 quittance n° M114787, Mr ANIS Ben Mokhtar Bouali CIN n° 08534075 du 01/04/2026 a vendu à Mme Siwar Ben Khmis Erriahi, CIN n°15023506 du 14/12/2022 le Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au : 33 Rue Abdelkarim Khattabi - Le Kram Ouest et destiné à l'activité de commerce de produits alimentaires, et au MF n° 1713855P.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du nouveau propriétaire à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 30/10/2026.

2026403694FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba n°1 Monastir le 20/10/2026 sous N° : 26207792 Q N° : M086800, la société MEZ FOOD, sise à 5 Immeuble Erribat résidence Mourrabitine 2 Monastir, société à responsabilité limitée identifient unique n° 1468917Q a vendu à Mr Tawfik Jerbi sis à rue Monji Slim Sayada Monastir et Mr Mohamed Aouinet sis à rue Sabbat Amira Errbat Monastir, la totalité du fonds de commerce sise au local n° C5 Immeuble Erribat Rez de chaussé résidence Mourrabitine 2 Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de cinquante-cinq mille dinars (55.000,000 Dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du bureau de Maître Mourad YAIICH (Avocat) sis à Immeuble Expresse bureau n° A-2-9 Centre Urbain Nord Tunis pendant la période légale.

Ce texte a été publié au journal le Quotidien du 29/10/2026

2026403697FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Identifiant unique : 1657643L

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 26/11/2019 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 26/11/2019 n° d'enregistrement : 20300002 n° de quittance : M000001 Monsieur Ali Ben Messaoud Ben Mohamed Hassnaoui CIN 01147215 délivrée le 24/3/2016 a loué à Monsieur Amine Ben Abdallah Ben Ali Benzaied CIN 13018809 délivrée le 7/10/2016, l'ensemble du fonds de commerce sise au 006, ZAPTIERS TUNIS. Pour la période d'une année commençant le 1/12/2019 et finissant le 30/11/2020.

La présente annonce a été insérée au journal le Quotidien le 30/10/2026

2026R03123FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte écrit, enregistré auprès de la recette des finances de Kasserine au 20/10/2026 sous le numéro 26308078 (reçu n° 89016).

M. Jamel Ben Ali Ben Hammadi a donné en location à M. Wael Ben Mohamed Ben Youssef Saadaoui l'intégralité du fonds de commerce dénommé «Café Al-Shohada», situé au 6, rue de la République, à Kasserine, destiné à l'exploitation d'un café de catégorie 1. Le contrat a été conclu pour une durée de 12 ans, allant du 17/2/2026 au 16/2/2038, moyennant un loyer annuel de 36 000,000 dinars.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 30/10/2026.

2026S01443FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location du 23/10/26 enregistré à la recette des finances H. Thameur le 23/10/2026, sous le numéro 26302970, quittance n° M056365, La Société «Galerie Alfa» IU 5641B a loué à la Société «Best Field» IU 1651535G la totalité du fonds de commerce d'une boutique de prêt à porter sise au 3, rue de Charles de gaulle pour une durée de 12 mois non renouvelable allant du 20/10/2026 au 19/10/2027.

Cette annonce est parue dans le journal la Presse du 30 octobre 2026.

2026403676FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Thameur en date de 12/10/2026 sous le n 26302870 quittance n° M 054236 ; madame Aouatef Ben Sassi a loué à la Société Aveltidress collection (en cours de constitution) la totalité du fonds de commerce sis à 6 rue Charles de Gaule Tunis avec tout ses éléments corporels et incorporels pour une durée de cinq années renouvelable commençant le 01/10/2026 finissant le 30/09/2031 moyennant un loyer annuel de 12.000 mille dinars.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux echourouk et le quotidien en date du 24 octobre 2026.

2026403696FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du bureau du syndic "LA PINEDE" à Sidi Deoued

Constitution du syndic de la résidence «LA PINEDE» à Sidi Deoued à la suite de l'assemblée générale du 03 septembre 2026 enregistré à la recette des finances la Marsa le 01 octobre 2026 sous le numéro 26766700, quittance n°127645 approuvés par la municipalité de la Marsa sous le numéro 02490 délivré le 20 octobre 2026. Le bureau sera comme suit :

Mr Mousser Ben Abdessalem syndic professionnel : président du syndic

Me Emna Ben Soltane : Membre

Me Salma Charfeddine : Membre

Mr Khelifa Cheriha : Membre.

2026R03118APSF1

Constitution d'une association

NOM DE L'ASSOCIATION : Association d'étude et de recherche en médecine islamique et contemporaine

ADRESSE : 04 rue Abdel Jelil Zaouch Mont fleurie- Tunis - Code postal - 109 Tunis

BUT :

- Faire des études et des recherches en histoire en médecine islamique

- Faire des études et des recherches en histoire en médecine contemporaine

- Soutien de l'Etat tunisien dans le domaine de la santé

LES MEMBRES :

- Lotfi ben Hattab el Guenaien : président

- El Mongi ben Rajeb el Fidha : vice-président

- Yassine ben abd el Hamid Malek : secrétaire général

- Brahim ben Lotfi el Guenaien : secrétaire adjoint

- Taher ben Sadek safaar : trésorier

- Rafika bent Amor EL Keteb : trésorière adjointe

2026R03128APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association du Patrimoine vivant de Gabès

Siège social : 39, avenue de la République, 6002 Gabès.

Objectifs :

- Contribuer à la sauvegarde et à la protection du patrimoine culturel immatériel dans la région de Gabès.

- Documenter les pratiques culturelles (coutumes, traditions, arts, pratiques alimentaires, artisanat, etc.

- Contribuer à la valorisation du patrimoine et à son intégration dans le développement durable, ainsi qu'à la transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels entre les générations.

- Organiser des activités culturelles et scientifiques (colloques, ateliers, festivals, etc.).

- Contribuer à la sensibilisation à l'importance du patrimoine culturel immatériel.

- Coopérer avec les structures nationales et internationales ainsi qu'avec les organisations concernées.

Bureau de l'association :

Président : Nabiha Hamrouni

Trésorier : Iness Ben Ahmed

Secrétaire général : Madyane Brini

2026X01484APSF1

Homologation de résolutions

RESIDENCE LES MIMOSAS 2

Avenue Ariana El Ouroud Ennasr 2 - Ariana

En vertu du P.V de l'assemblée générale des copropriétaires du Dimanche 26 Avril 2026, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 06 Mai 2026, quittance n°056780, enregistrement n°26703365, les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une période de trois années à partir du 01 Mai 2026 :

- Mr Adel LAKHOUA : Président

- Mr Ezzeddine FAKHFAKH : Trésorier

- Mme Chadia LAMOUCHI : Membre

- Mme Rym HAOUET : Membre.

2026403671APSF2

SYNDIC DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE YASSINE CITE LES PALMERAIES LAOUINA - TUNIS

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires Suivant Acte sous seing privé en date du 14/2/2026 et enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le numéro 26703314 quittance 45776 le 22/04/2026 dont un exemplaire a été déposé à la municipalité de la Goulette en date du 11/9/2026 avec un arrêté d'approbation en date du 09/10/2026.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des rapports Financiers et Moraux à l'unanimité et quitus aux membres du bureau précédent.

2- Election du nouveau bureau de syndic. Le nouveau bureau élu se compose comme suit :

- Monsieur Mohamed Naoufel Ben Mansour : Président du syndic.

- Madame Safa Ben Mansour : Trésorière.

- Monsieur Zouhair Ghadhab : Secrétaire Général.

- Madame Nissaf Trabelsi : membre du syndic.

- Madame Ines Askri : membre du syndic.

3- Il a été convenu d'engager les recours nécessaires pour le recouvrement des cotisations impayées.

4- Approbation du budget de gestion et reconduction des Cotisations Mensuelles à savoir : 50dt par appartement, 5dt par cellier et 5dt pour les places parkings sis au sous-sol.

2026403677APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Salma»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 4 juin 2026 enregistré à la recette des finances Sidi Hsin Tunis sous le numéro 26000538, la quittance n° 075753 du 30/6/2026. Le syndicat des copropriétaires de la résidence Salma sise à Jinene Eddonia, Sidi Daoud, s'est constitué et il a été élu le bureau suivant :

- Président du syndic : Mme Radhia Ben Ghorbel,

- Trésorière : Mme Saida Lajnef,

- Membres : Mme Salma Daoued, Mme Hajer Massoudi, Mr Wassim Chaabane, Mme Nicole Haffani et Mme Houda Sidomou.

2026403682APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Dorimed1»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 19 avril 2026 enregistré à la recette des finances d'Ariana sous le numéro 26704908, la quittance n° 63387 du 10/6/2026. Le syndic des copropriétaires de la résidence Dorimed1 sise à Rue Iraq Soukra a été élu le bureau suivant :

- Président du syndic : Mr Khalil Yaiich,

- Trésorier du syndic : Mr Kais Zammit,

- Membres : Mme Wided Hargam, Mme Sarra Ghozia et Mme Raja Blaiej.

2026403683APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «The Golden»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective du syndicat des copropriétaires du 13 avril 2026 enregistré à la recette des finances La Goulette sous le numéro 26705788, la quittance n° 76868 du 15/7/2026. Le syndic des copropriétaires de la résidence The Golden sise à Jardins de Carthage a été élu le bureau suivant :

- Président du syndic : Mr Ahmed Khalil Bouricha,

- Trésorier du syndic : Mr Zied Guiga,

- Membre : Mr Ali Badri,

2026403684APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilières

1/ Partie poursuivante : Rachida Hrichi, ayant son domicile élu auprès du cabinet Maître Samir Ben Rejeb, avocat à la cour de cassation, sise à 05 Avenue Taher Ben Ammar, El Manar II-Tunis .2/ Partie saisie : Mme Mounira Hrichi, demeurant à 16 rue 8424, Cité El Khadra Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Maître Samir Ben Rejeb, avocat à la cour de cassation, sise à 05 Avenue Taher Ben Ammar, El Manar II-Tunis.

4/ Immeuble objet de la saisie : Il s'agit d'un immeuble à usage d'habitation, objet du plan d'urbanisme UH4 sise à 16 rue n° 8424, Cité El Khadra Tunis, ayant une superficie de 80m2 composée d'un rez de chaussée d'une veille maison représentant une parcelle parmi 4 étages précisant que la maison objet du cahier de charge pour la vente immobilière se situe au rez-de chaussé d'une superficie de 80m2 avec une entrée commune avec les étages sachant que son état n'est pas assez bon.

La maison objet du cahier de charge se compose d'un air libre de 13,40m2 se trouvant au milieu de trois chambres;

une chambre de 16m2 une deuxième de 9,40m2, une troisième de 9,20m2 ; une cuisine de 8,60m2 et une toilette de 1,90m2.

5/ Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble prévu ci haut appartenant à l'indivision entre la poursuivante avec majorité absolue départ et la partie saisie minoritaire a été fixé à la somme de cent vingt mille dinars (120000.000d) nonobstant les frais de poursuites judiciaires qui seront fixée par le tribunal lors de l'audience de 08/12/2026.

6/ Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu le mardi 08/12/2026 à partir de 9h du matin à la chambre des criées immobilières du tribunal de première instance du Tunis sise au palais du justice 46 Boulevard Beb Bnet Tunis.

7/ Visite de l'immeuble : La visite peut se faire tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif,

Pour plus de renseignements contactez le greffe de la chambre des criées immobilières au tribunal du première instance de Tunis ou a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat de la partie poursuivante.

8/ Remarque : La participation à l'adjudication et soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix à la trésorerie générale de la république tunisienne ou de présentation d'un chèque certifié ou de garantit bancaire du même montant.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur compétant et toutes autres autorisations requises par la loi s'il y a lieu.

Notant que la partie poursuivante Mme Rachida Hrichi est autorisée de participer aux enchères du 08/12/2026 pour pouvoir acquérir les parts de la partie saisie Mme Mounira Hrichi.

2026R03134VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue pierre de Coubertin - Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue salem harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Achref Ben Fathi Maatar, titulaire de la carte d'identité

nationale n°08763450, demeurant au Centre Bouassida, route de Tunis, km 4, Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : La totalité des quotes-parts indivises communes, soit au 96 parts sur un total de 168 parts de l'immeuble sis à la route de Téniour, km 4, au niveau de la rocade reliant la route de Tunis à la route de Téniour, à Sfax.

Le bien consiste en un terrain de superficie relativement réduite, clôturé de tous côtés, d'une superficie totale de 227,5 m², sur lequel est édifiée une habitation de plain-pied, d'une superficie couverte de 120 m², comprenant une véranda non couverte, située du côté ouest et sud, ainsi qu'une véranda centrale, quatre chambres, une salle d'eau, une salle de bains et une cuisine.

Le bien est délimité comme suit :

Au sud : une ruelle par laquelle s'effectue l'accès au bien ;

- A l'est : Habib Maatar ;

- Au nord : Kbissel Maatar ;

- A l'ouest : Rachid Maatar.

Mise à prix : (85 700,000 dinars).

La date et lieu de la vente : Lundi le 07/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01466VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 70/72, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : La Société Tunisienne des Matériaux de Construction «SOTUMAC», représentée par son représentant légal, (SARL), RNE n° 1520721E, dont le siège social est situé à Cité Dhouf, Ennezla, 4200 Kébili Sud Kébili.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «ENNOUR», objet du TF n°1624 Kebili, d'une superficie de 2 386 m², situé à Azma, délégation de Kebili Sud, gouvernorat de Kebili, consiste en un terrain nu à vocation agricole, plat et de forme carrée, d'une superficie de 2 386 m². Il comporte quelques plantes épineuses ainsi qu'une petite fosse. Une partie de ses limites a été matérialisée par des levées de sable.

Le bien est délimité comme suit :

Au Nord : une piste agricole ;

Au Sud : le lot n°13 ;

A l'Est : une piste agricole ;

A l'Ouest : le lot n°145.

Mise à prix : (11.500 ,000 D) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi le 07/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kebili.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kebili où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01467VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

* La partie poursuivante: Banque Internationale Arabe de Tunisie I U RNE 0000110 F, S.A. R,C, sise à Tunis 70/72, avenue Habib Bourguiba.

* La partie saisie: Ali Ben Abdallah Ben Mbarek, agriculteur, CIN n° 06529933, demeurant à Essabriya, El Faouar, Kébili, et Hay El Houda, El Faouar, Kébili.

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

* L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «TOUBA», objet du TF n° 29641 Kébili, consiste en un terrain d'une superficie totale de 182 m², sur lequel est édifiée une construction de plain-pied, achevée, d'une superficie couverte estimée à 102,22 m². Le bien est situé à Hay El Houda, El Faouar Ouest, délégation d'El Faouar, gouvernorat de Kébili.

La construction comprend un salon, une chambre, un hall et un couloir, une cuisine, des toilettes, un espace non couvert ainsi qu'une véranda.

Le bien est délimité comme suit :

- ه l'Ouest : Youssef Ben Mabrouk,

- ه l'Est : Taher Abdellatif,

- Au Nord : une route,

- Au Sud : El Midani Ben Saad.

Le bien est raccordé aux réseaux d'électricité et d'eau potable. Il est situé dans une zone aménagée, comprise dans le périmètre du plan d'aménagement urbain de la commune d'El Faouar, au sein d'une

zone résidentielle destinée à l'habitat individuel isolé et jumelé.

* Mise à prix : (91.255,000 D) frais en sus.

* La date et lieu de la vente : Lundi le 7/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kébili.

* Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kébili où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01479VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

* La partie poursuivante: Banque Internationale Arabe de Tunisie I U RNE 0000110 F, S.A. R,C, sise à Tunis 70/72, avenue Habib Bourguiba.

* La partie saisie : Wafa Jahouch, CIN n° 05725155, demeurant au 12, rue Arbi Kabadi, El Omrane, Tunis.

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

*L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «EL FAOUZ», objet du titre foncier n° 50228 Médenine, d'une superficie totale de 72 m², consiste en un terrain sur lequel est édifiée une construction composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage.

Le bien est situé à Chammakh, délégation de Zarzis, gouvernorat de Médenine, à l'intérieur du périmètre du plan d'aménagement urbain.

Il est délimité comme suit :

Au Nord : propriété d'autrui, entre les bornes n° 1 et 4,

Au Sud : propriété d'autrui, entre les bornes n° 2 et 3,

◦ l'Est : propriété d'autrui, entre les bornes n° 1 et 2,

◦ l'Ouest : propriété d'autrui, entre les bornes n° 4 et 3.

* Mise à prix : (108.000,000 D) frais en sus.

* La date et lieu de la vente : Lundi le 30/11/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mednine.

* Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mednine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01480VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

* La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie I U RNE 0000110 F, S.A. R,C, sise à Tunis 70/72, avenue Habib Bourguiba.

* La partie saisie : 1/ La société de transport Zouari, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée (SARL), immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 0769437V, dont le siège social est sis Route de Tunis, Km 4, Sfax,(débitrice principale).

2/ Sofiane Ben Ahmed Ben Mohamed krid, forgeron, domicilié au 4, rue Ennajeh, Sakiet Ezzit, Sfax, titulaire de la carte d'identité nationale n° 01345431. (Caution réel hypothéquaire).

3/ Fatma Ben Abdellatif Guidara, sans profession, domiciliée à l'entrée de Dhouib, n° 1, Sakiet Ezzit, Sfax, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05368451. (Caution réel hypothéquaire).

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

*L'immeuble saisi: L'immeuble sis sur la route de Mahdia, au km 9, à gauche en se dirigeant vers les banlieues, au niveau du centre Sebaï, délégation de Sakiet Ezzit, gouvernorat de Sfax, est délimité dans son ensemble comme suit:

Au sud : Mohamed krid, avec une entrée donnant accès au bien, chaque partie disposant de son propre accès.

◦ l'est : les héritiers de Taïeb krid.

Au nord: Ali krid.

◦ l'ouest : Ahmed krid.

La superficie totale du l'immeuble est de 926,25 m².

L'immeuble comporte une villa d'une superficie approximative de 185 m², comprenant un salon, un séjour, une cuisine, un lavabo, des toilettes, trois chambres à coucher, une salle de bains ainsi qu'une véranda.

Il comporte également, dans sa partie nord-ouest, un dépôt d'une superficie approximative de 90 m², dont l'accès se fait par le côté sud.

* Mise à prix : (514.562,500 dinars).

* La date et lieu de la vente : Lundi le 7/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

* Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud

3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01481VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société MBG, représentée par son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Ben Arouss sous le numéro B118822003, son siège route principale n° 1 km 12 Ezzahra.

La partie saisie : Société "IMMOBILIER REVIVA GREEN PARK", représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Sousse sous le numéro B0972642013, MF1293606/JPM/000, son siège à rue Rue Jawharat Al Sahel, Immeuble Ghannouchi, Khozama, Gharbia 4071, Sousse Jawharat Sousse et à son adresse de correspondance située à rue 14 Janvier (Route touristique), Complexe commercial Carthage Center, 4051 Sousse, et à son adresse située au cabinet du maitre Chokri Smaoui, avocat à la cour de cassation, immeuble Viranis Shatt El-Karakna, près du Marché Central, mezzanine, bureau n° 1, Sfax.

L'avocat poursuivant : Maitre Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

Tout l'appartement marin (bungalow) situé à Awled Ezzedine délégation Kerkena Melita Sfax composée de RDC et premier étage dans l'axé est par un escalier intérieur dans le RDC d'une superficie 100 m², ses mesures dans les axes est-ouest et nord-sud : de chaque côté, à l'est et à l'ouest, la distance est de 7,00 mètres , et de chaque côté, au sud et au nord, elle est de 7,50 mètres.

Le RDC a une entrée ouest d'une superficie 50 m² composé d'une petite véranda d'une entrée ouest ses dimensions 1.23m * 3.5m annexé d'une superficie externe privé par lequel l'entrée à l'immeuble d'une superficie 50 m².

Au RDC il existe une Salle de réception ses dimensions 3.5m * 5.79m annexé à elle un balcon du côté est sa dimension 2.00m * 7.00m, suivie d'une cuisine a une ouverture nord sa dimension 3.05m*4.33m, il est non équipé par des placards et des tables en marbre, La cuisine donne aussi sur le balcon du côté est à travers deux petites fenêtres.

Il y en a également dans l'angle sud-ouest de la propriété un escalier qui mène au premier étage et une salle d'eau équipée ses dimensions 1.40m * 2.45m.

Le rez-de-chaussée est bordé, sur ses trois côtés - sud, est et nord - par un espace extérieur non couvert, suivi de circulations communes revêtues de pierres traditionnelles et faisant partie du complexe, cet étage est en bon état, les murs sont entièrement construits et enduits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; les sols, ainsi que les parois de la salle de bain, sont revêtus de carreaux de céramique résistants. Les escaliers sont recouverts de marbre local de type «Thala», bien qu'il est relativement incomplète.

L'étage supérieur : Il présente une surface couverte totale d'environ 50 m² et comprend un salon orienté à l'ouest (3,05 m x 4,85 m) ainsi que deux chambres à coucher. La première chambre (3,83 m x 3,55 m) est dotée d'une fenêtre orientée à l'ouest ; la seconde (3,05 m x 3,55 m) donne accès à une terrasse orientée à l'est (2,00 m x 6,90 m).

Cet étage est en bon état, les murs sont entièrement construits et enduits à l'intérieur. Les travaux de peinture sont achevés à l'intérieur et partiellement réalisés à l'extérieur. Tous les sols sont revêtus de carreaux de céramique robustes, à l'exception du sol de la terrasse, qui est en ciment brut. Les menuiseries (portes et fenêtres) sont de bonne qualité et entièrement installées aux deux niveaux. Les réseaux de plomberie et d'électricité sont en place, bien que les équipements et appareillages finaux soient encore en cours d'installation.

L'état général du bien est considéré comme bon, malgré certaines dégradations dues à des infiltrations d'eau. Par ailleurs, le bien est actuellement ouvert et dépourvu de portes. La construction repose sur un système structurel léger, constitué d'une ossature en acier galvanisé composée de profilés métalliques minces assemblés mécaniquement - sous forme de montants, de traverses et d'éléments de contreventement et de fixation. Des couches isolantes sont intégrées à cette ossature métallique afin d'améliorer l'isolation thermique et acoustique des espaces intérieurs. La construction intègre par ailleurs des éléments de contreventement métalliques inclinés qui renforcent la stabilité de la structure et sa résistance aux sollicitations horizontales, notamment au vent. Les parois intérieures sont revêtues de plaques de plâtre préfabriquées, tandis que les façades extérieures sont habillées de panneaux en bois caractéristiques de ce style architectural.

L'ensemble présente des façades légères à l'esthétique homogène. L'utilisation d'acier galvanisé s'avère particulièrement adaptée au contexte côtier, compte tenu de sa résistance relative à l'humidité, à la salinité et aux effets du milieu marin.

L'espace extérieur et parties communes : Le bâtiment est bordé, à l'ouest et à l'est, par un jardin privatif. Côté sud, il donne sur un espace non bâti, délimité par une clôture en bois,

suivi d'une allée commune empierrée. Cet ensemble fait partie du complexe touristique au sein duquel il est situé qu'est à la propriété de la partie Saisie .

La propriété comprend un bâtiment à deux étages ainsi que des espaces extérieurs privatifs situés à l'ouest, à l'est et au sud. Elle donne également droit à l'usage de certaines parties et installations communes du complexe, notamment les jardins, le bar, la piscine (située dans le grand jardin), les voies d'accès et de circulation (via l'entrée principale du complexe), ainsi que des espaces extérieurs adjacents au bien, d'une superficie d'environ 150 m², répartis comme suit :

- Le jardin situé du côté ouest, où se trouve l'entrée de la propriété, couvre une superficie d'environ 50m².

- Le jardin situé du côté est, qui constitue un espace privatif relié à l'espace de réception au rez-de-chaussée, a une superficie d'environ 38 m².

- Le jardin situé du côté sud a une superficie d'environ 65 m².

Le bien immobilier en question est délimité comme suit : il est mitoyen, du côté nord, avec un appartement appartenant à la partie Saisie, au sud, il jouxte un passage, au-delà duquel se trouve le reste de la partie Saisie, à l'ouest, il est bordé par le reste de la propriété de la partie, et à l'est, il est séparé par un passage d'une propriété voisine.

Mise à prix : Cent soixante-dix-sept mille et cinq cent dinars (177.500,000DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le trente novembre deux milles vingt-six (30/11/2026) à partir de 9h du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maitre Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax où il est déposé le cahier des charges.

2026X01482VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CABINET MAITRE AMOUS ABDELHAMID

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

31 AVENUE FARHAT HACHED SFAX

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis rue Victor Hugo Sfax le Lundi 30/11/2026 à 9 heures du matin.

PARTIE POURSUIVANTE :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce N° B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIE SAISIE :

- Madame Sourour Bent Abdelaziz Ghamgui profession à domicile demeurant route de Teniour km 5,5 Teboulbi épicerie Ghamgui Sfax CIN n° 08421105.

- AVOCAT POURSUIVANT :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax .

IMMEUBLE SAISI :

Il s'agit d'un appartement sis route Saltania km 6 à droite de Sfax vers Saadi à travers Saltania environ 750 m de la route Saltaniaa dessus d'une maison appartenant à son frère Badreddine d'une superficie de 116m² ses escaliers du côté Ouest d'un passage commun le toit du garage lui appartient de 30m² servant comme véranda le toit de l'appartement en commun avec le propriétaire de la maison au rez de chaussée.

Il est composé des escaliers du côté Ouest du rez de chaussée donnant au hall d'où l'entrée à travers une porte à l'Ouest ouvrant à un couloir salon et 3 chambres à coucher un passage en commun avec le tiers terrasse une cuisine et une salle de bain à droite.

La construction est convenable toit est armé de plaque en gypse avec des lampes le parterre est en ciment les fenêtres en aluminium en partie le reste en bois les portes en bois naturel.

La construction est non achevée il manque le parterre la cuisine est non aménagée aussi que la salle de bain.

Au Nord Mimoun et Sami Abid à l'Est un passage au Sud Sabeur Abid et Ibrahim Abdelmoula à l'Ouest Msakeni et Abdelmoula.

MISE A PRIX :

- Cent dix mille Dinars outre les frais.

OBSERVATIONS :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail.

Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouverneur.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 36.666,666 D.

2026X01485VEPA1

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

MAITRE LABIADH HATEM

HUISSIER DE JUSTICE

AVENUE 2 MAI 1966 MEDENINE

1/ Le Créancier poursuivant : Société Comptoir Africain COMAF SANITAIRE ET REVETMENT, société à responsabilité limitée représentée par son directeur générale, société anonyme, inscrite au RNE sous le n°1474471T, ayant son siège social route de Bizerte, km3 cité ennassim, Ariana son domicile élu Maître Daabak Ammar Avocat à Médenine avenue Habib Bourguiba.

2/ Le débiteur propriétaire de fonds saisi : Société DELTA CERAM représentée par son gérant, inscrite au RNE sous le N°0895928Q, ayant son siège social résidence Carthage imm A 2ème étage Arianna et le cas échéant route de Médenine Zarzis km 1.

3/ Décision de tribunal : Décision n°2306/22 rendue par le tribunal de première instance de Médenine le 13/05/2024.

4/ L'officier chargé de la vente : Maître Labiadh Hatem, demeurant à Médenine route 2 Mai 1966.

5/ Le fonds de commerce exposé à la vente : la vente portera sur la totalité du fonds de commerce tels que définis au cahier des charges mis à la disposition de public avec ses éléments corporels et incorporels dénommé «delta Céram» situé à la route de Médenine km 1 zarzis rez-de-chaussée.

Les éléments de fonds :

- Droit au bail.

- Eléments Incorporels : constitués de la clientèle et l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial,

- Eléments Corporels : le fonds est exploité dans une salle d'exposition d'une superficie 157 m² qui contient des matières sanitaires et céramiques, 02 bureaux qui contiennent des équipements bureautiques, toilette, caméra de surveillance, équipé d'électricité et d'eau et tel que définis au cahier des charges.

6/ PRIX INITIAL : Cent Cinq Mille Dinars (105.000,000)

7/ DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente aura lieu Jeudi le 12/11/2026 à partir de 10h : 00 du matin au local de fonds de commerce de la Société DELTA CERAM route de Médenine km 1 Zarzis.

La vente sera aux enchères et sera prononcée au plus offrant, toute personne désirant acquérir le fonds pourra le visiter à partir de 10h de matin le même jour et pour prendre connaissance de cahier des charges toute personne intéressée pourra contacter l'huissier chargé de vente pendant les horaires administratifs.

8/ Conditions de vente : Ne peut participer aux enchères que celui qui aura consigné la somme de 10% de prix initial par chèque certifié ou en numéraires auprès de l'huissier poursuivant. Ne pourra bénéficier de l'adjudication que celui qui aura versé immédiatement la totalité du montant et ajouté les frais de vente et d'enregistrement du procès par chèque certifié ou virement.

Le prix initial peut être réduit immédiatement à un taux de 20% si aucun participant aux enchères n'est avancé à la vente. A défaut encore la vente sera reportée une seule fois à une date ultérieure avec une possibilité de baisse jusqu'à 40%.

2026403679VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

Décision judiciaire de première Instance de GROMBALIA a clôturé le dossier n°169 de liquidation de l'héritage du defunt Mouldi boulaaba.

2026R03106VEPA2

Faillite

STE Les Entrepôts Frigorifiques de Sahel - SA

Route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 0009737 B/P/M/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a prononcé le 26/10/2026 un jugement de faillite de la "Société Entrepôts Frigorifiques de Sahel", la nomination de Mr Romdhane DHIFAT juge commissaire de faillite et la nomination de Mr. Naoufel Bouzgarrou syndic de faillite dont l'adresse est à 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse.

Ainsi les créanciers sont appelés à déclarer leurs créances certaines et justifiées chez le syndic de faillite dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la date de parution de cette annonce au JORT.

2026S01437VEPA2

Faillite

STE D'ELEVAGE DE MONASTIR - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021 V/P/M/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a prononcé le 26/10/2026 un jugement de faillite de la "Société d'Elevage de Monastir", la nomination de Mr Romdhane DHIFAT juge commissaire de faillite et la nomination de Mr. Naoufel Bouzgarrou syndic de faillite dont l'adresse est à 11 avenue Tahar Sfar - 4000 Sousse.

Ainsi les créanciers sont appelés à déclarer leurs créances certaines et justifiées chez le syndic de faillite dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la date de parution de cette annonce au JORT.

2026S01438VEPA2

DECISION D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REGLEMENT JUDICIAIRE

CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL, SA

Identifiant unique : 1407643W

L'affaire N°67 en date du 05/10/2026

Décision d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL, SA

Siège social : Sfax Sud, Route de Mharza, km 2, 3042 Sfax. Identifiant unique : 1407643W.

Nous, Hatem Ben Jemaa, Président du Tribunal de première instance de Sfax 2.

Vu la requête en règlement judiciaire présentée par la société et l'avis du Ministère public vu les articles 417, 418, 433 et suivants du Code de commerce.

Par ces motifs, il est décidé :

1. L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la société, l'ouverture d'une période d'observation, le renvoi du dossier au juge de l'entreprise et la désignation de Monsieur Habib Maâlej, expert-comptable, en qualité d'administrateur judiciaire chargé de recevoir, d'examiner et, le cas échéant, de modifier le plan de sauvetage proposé par la débitrice, dans un délai de neuf mois.

2. La suspension des mesures d'exécution visant au recouvrement des créances antérieures à la période d'observation, notamment l'arrêt du cours des intérêts et pénalités de retard et la suspension des délais de déchéance, sous réserve des exceptions légales.

3. Le versement par la société d'une provision de mille dinars (1000 D) à valoir sur les honoraires de l'administrateur judiciaire.

4. L'inscription de la décision au registre de l'entreprise, la transmission d'une copie à la Commission de suivi des entreprises économiques et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux frais de la débitrice.

2026X01470VEPA2

Nomination d'un séquestre judiciaire

En vertu du jugement en référé numéro 65474 daté du 22/11/2024 émis par le tribunal de première instance d'Ariana, il a été décidé la nomination de maître Sghaier Najeh séquestre judiciaire chargé de la conservation et la gestion des biens immobiliers indivis appartenant à Monsieur Nawfel Ben Khalifa Ben Omar Ben Abid et à Madame Habiba Bent Abderrahmane Mabrouk.

Les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains d'administrateur judiciaire sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 14 rue Ali Bach Hamba 1er étage - Tunis. Tél (28144883-99883007).

2026403670VEPA2

Remplacement d'un liquidateur

En vertu d'une décision émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 05/10/2026, il a été décidé de nommer Maître EZZEDDINE Habib entant que liquidateur des biens successoraux du feu HAMMEMI HADI objet de dossier de liquidation n°595 tout en remplaçant l'ex liquidateur Maître REZEG MUSTAFA.

Toutes les correspondances et/ou avis doivent être destinées au bureau du liquidateur sis au 08 rue de Kuwait Lafayette 1002 Tunis.

2026403680VEPA2

Remplacement d'un liquidateur

En vertu d'une décision émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 05/10/2026, il a été décidé de nommer Maître EZZEDDINE Habib entant que liquidateur de la société SOMAFI U.I : 0425435J objet de dossier de liquidation n°610 tout en remplaçant l'ex liquidateur Maître REZEG MUSTAFA.

Toutes les correspondances et/ou avis doivent être destinées au bureau du liquidateur sis au 08 rue de Kuwait Lafayette 1002 Tunis.

2026403681VEPA2

Société TUNISIE SUCRE

SA Au capital de:367 750 000D

Siège Social : Parc d'Activités Economiques de Bizerte

Identifiant Unique : 1019943 T

En Exécution du jugement N° 104 rendu par le tribunal de première instance de Bizerte le 27/11/2025, il a été tenu la réunion et assemblées suivantes :

1/ Assemblée générale extraordinaire :

En vertu du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/09/2026 rédigé par le notaire Maitre Ines NAIMI, il a été décidé la mise à jour des statuts enregistrés à la recette des finances rue Tarek Iben Zied Bizerte le 02/10/2026 Quittance N° M082724, Enregistrement N° 26806730.

Ledit Procès-Verbal , les Statuts , le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2026 et le rapport des Commissaire aux Comptes sur la diminution du Capital à zéro et son augmentation à 367 750 000 DT ont été déposé au Registre National des Entreprises le 09/10/2026, Quittance N°2026P31913626.

2/ Assemblée générale ordinaire :

En vertu du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/09/2026 rédigé par le notaire Maitre Jamal MECHERGUI, il a été décidé ce qui suit :

Résolution 1: La désignation des membres du conseil d'administration suivants pour une durée de trois ans à compter de l'année 2026 renouvelables : BH, STB, BNA, BTE , SNDP Agil Energyet la CNSS.

Résolution 2 : La nomination de Monsieur Hatem HADDAR deuxième commissaire aux comptes de la société pour les années 2023, 2024 et 2025.

Ledit Procès-Verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 14/10/2026, Quittance N°2026P49247140.

3/ Conseil d'administration :

Conformément au procès-verbal du conseil d'administration en date du 19/10/2026 enregistré à la recette des finances Tarek Iben Zied Bizerte Quittance N°M 087495, Enregistrement N° 26707157 il a été décidé la nomination de Monsieur Moncef FATTOUM, le représentant permanant de la BH Bank entant que Président du conseil d'administration pour la période de son mandat d'administrateur.

Ledit Procès-Verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 26/10/2026, Quittance N°2026P90386483.

2026403691VEPA2

AVIS

En vertu d'une décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 24/09/2026, Mme Marwa Ayari a été nommée en qualité d'administrateur judiciaire de l'immeuble sis à La Marsa, objet du titre foncier n° 60473 Tunis, en remplacement de M. Abed El Hedi Jmal. Toutes les intéressés peuvent contacter le mandataire de justice à son Cabinet sis au N°7 Rue De Hooker De Little 4éme Etage Bur N°15. (92.122.520)

2026403698VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 24/11/2026

SOFEMED TUNISIE S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 1024605L

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale extraordinaire le Mardi 24/11/2026 à 13h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital

2- Questions diverses.

2026R03104SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Tuniso-Séoudienne d'Investissement

Capital Social: 5.000.000 Dinars

Siège Social: Imm. Inès, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-1080- Tunis

Identifiant Unique : 381747G

Messieurs les actionnaires de La Tuniso-Séoudienne d'Investissement-TSI sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 23 Novembre 2026 à 11 h au siège social de la TSI, situé au Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord Tunis - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation,

2. Constatation de la vacance parmi les membres du conseil d'administration,

3. Proposition de nominations provisoires pour combler les postes,

4. Désignation de nouveaux administrateurs et recomposition du Conseil d'administration.

2026R03117SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société Anonyme au Capital Social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e- Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 27 Novembre 2026 à 11 H au siège de l'entreprise sise au 03 Rue des Métiers la Charguia 2 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du délai et du mode de convocation.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Nomination de deux administrateurs indépendants.

- Pouvoir en vue formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage.

2026R03120SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport de Siliana

Société anonyme

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Siliana 6100

Matricule fiscal : 1532276 T

Le Conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Siliana informe l'ensemble des actionnaires qu'ils sont convoqués à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Régionale de Transport de Siliana, qui se tiendra le vendredi 27 novembre 2026 à 10 h :00, au siège de la Direction de la Société Régionale de Transport de Siliana, sis avenue Habib Bourguiba à Siliana, afin de poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 avril 2025, comme suit :

1- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 et rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2021 et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2021.

3- Approbation des conventions conclus au rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2021.

4- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil de l'administration.

7- Renouvellement du mandat confié au cabinet de commissaire aux comptes de la société Cabinet Nour Al-Houda Hanan pour les années 2023-2024-2025.

2026R03121SANB3

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE DES SERVICES NATIONAUX ET DES RESIDENCES

Société Anonyme au Capital de 19 291 180 Dinars

Siège Social: Rue du Lac Turkana les Berges Du lac -Tunis 1053-

Messieurs les Actionnaires de la Société des Services Nationaux et des Résidences sont invités à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 novembre 2026 à 10H au siège de la Société Des Services Nationaux et Des Résidences sis rue du Lac Turkana-Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la tenue de la présente assemblée,

2. Lecture du rapport d'activité et examen des états financiers de la société portant sur l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes portant sur L'exercice 2024,

4. Approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2024, et des opérations portant sur les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5. Lecture du rapport d'activité du groupe et examen des états financiers consolidés portant sur l'exercice 2023

6. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2023,

7. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023

8. Lecture du rapport d'activité du groupe et examen des états financiers consolidés portant sur l'exercice 2024

9. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes portant sur L'exercice 2024,

10. Approbation des états financiers consolidé relatifs à l'exercice 2024.

11. Quitus aux administrateurs,

12. Affectations du résultat de l'exercice 2024,

13. Attribution des jetons de présence aux administrateurs,

14. Approbation à la nomination des membres du conseil d'administration,

15. Approbation du renouvellement des membres du conseil d'administration

16. Approbation de la Nomination de deux commissaires aux comptes pour la mission de co-commissariat aux comptes de la société des Services Nationaux et des Résidences pour les exercices 2025/2026/2027

17. Pouvoirs pour formalités.

2026R03132SANB3

Société AHMINI S.A.

Capital social : 410.100 dinars

Siège social : Rue de Russie Sahabi, n°4 - 3111 Kairouan Nord, kairouan

Identifiant unique : 1576417C

Le conseil d'administration de la société AHMINI S.A. Identifiant unique : 1576417C a l'honneur de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 17/11/2026, à 10 h00 au siège de la CTAMA Adresse : 100 avenue de la liberté 1002 - Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif aux exercices clos respectivement le 31 décembre 2021, le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023,

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés relatifs aux exercices clos respectivement 2021, 2022 et 2023.

- Approbations des états financiers relatifs aux exercices clos respectivement 2021, 2022 et 2023

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales relatifs aux exercices clos respectivement 2021, 2022 et 2023.

- Affectation du résultat aux exercices clos relatifs aux exercices clos respectivement le 2021, 2022 et 2023.

- Quitus aux administrateurs relatifs aux exercices clos respectivement le 2021, 2022 et 2023.

- Fixation du montant des jetons de présence relatifs aux exercices clos respectivement 2021, 2022 et 2023.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Veuillez agréer messieurs l'expression de nos profonds sentiments.

2026S01442SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30-11-2026

«Société NIPPOMED»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Capital social: 1 500 000 dinars

Identifiant unique : 1822400S

Siège social : BP : 38 zone industrielle Kalaa Kébira Sousse 4060

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société «NIPPOMED», sont invités à assister

aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 30/11/2026 à 10H00 par le mode présentiel ou par vidéo conférence au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kebira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025 et quitus aux administrateurs.

- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2025 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures.

2026S01444SANB3

Convocation

Société de MISE EN VALEUR ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"El ETTIZAZ III"

SA au capital : de 6.000.000 Dinars

10, avenue des pyramides, Sfax - Tunisie

MF : n° 503753 H

Le Conseil d'Administration de la société mise en Valeur et développement Agricole «EL ETTIZAZ lll» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 novembre 2026 à 11 h au cabinet du commissaire aux comptes Mr Sleheddine Zahaf sis au 11, rue Cheikh Magdiche, 3000-Sfax et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard quant à la tenue de l'assemblée,

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société SMVDA

El ETTIZAZ lll» à l'assemblée générale annuelle au titre de l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « SMVDA El ETTIZAZ lll» relatifs à l'exercice 2024,

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales,

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024,

8. Questions Diverses ; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2026X01472SANB3

Convocation

Société MISE EN VALEUR ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"El ETTIZAZ III"

SA au capital : de 6.000.000 Dinars

10, avenue des pyramides, Sfax - Tunisie

MF : n° 503753 H

Le Conseil d'Administration de la société mise en Valeur et développement Agricole «EL ETTIZAZ lll» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 30 novembre 2026 à 11 h au cabinet du commissaire aux comptes Mr Sleheddine Zahaf sis au 11, rue Cheikh Magdiche, 3000-Sfax et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard quant a la tenue de l'assemblée,

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société SMVDA

El ETTIZAZ lll » à l'assemblée générale annuelle au titre de l'exercice 2025,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « SMVDA El ETTIZAZ lil» relatifs à l'exercice 2025,

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales,

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025,

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre des exercices 2023, 2024 et

2025,

9. Questions Diverses ; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2026X01473SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALMIA REFRIGERATION

Société anonyme

Au capital de 2 503 000 dinars

Siège social : Z.I Menzel Jemil 7080 - Bizerte

Identifiant unique : 019134J

Les actionnaires de la SOCIETE ALMIA REFRIGERATION sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au siège d'exploitation, le Lundi 23 novembre 2026 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations des exercices 2023, 2024 et 2025 ;

3. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;

4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles 200 et, le cas échéant, 475 du CSC ;

5. Affectation des résultats des exercices 2023, 2024 et 2025 ;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion des exercices 2023, 2024 et 2025 ;

7. Fixation des jetons de présence;

8. Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions;

9. Présentation du Business Plan et examen du projet de levée de fonds;

10. Approbation du prêt de 4.400.000 dt ;

11. Approbation de la caution/garantie du prêt 5.500.000 dt ;

12. Pouvoirs pour formalités.

2026403675SANB3

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire

Auto Câbles Tunisie

Société anonyme en liquidation

Au capital de : 4 050 000 DT

Siège social : Zone Industrielle, Grombalia

Identifiant unique : 0775059B

Mesdames et Messieurs Les actionnaires de la société «AUTO CABLES TUNISIE», société anonyme en liquidation au capital de 4 050 000 dinars, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), qui se tiendront successivement le mercredi 25 novembre 2026, au 16, Rue des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2- 2035 Ariana, Tunisie, aux fins de délibérer sur les ordres du jour suivants :

I. Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

La réunion se tiendra à dix heures (10h00).

Ordre du jour :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Lecture et ratification des rapports suivants :

- Rapport du liquidateur sur la situation financière de la société au 31 octobre 2026 ;

- Rapport sur les opérations de liquidation jusqu'au 31 octobre 2026 ;

- Plan prévisionnel de liquidation.

3. Ratification des actes de gestion accomplis par le liquidateur depuis son entrée en fonction jusqu'au 31 octobre 2026.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et + 202 du Code des sociétés commerciales et ratification de ces conventions.

II. Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

La réunion se tiendra à onze heures (11h00), immédiatement après la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ordre du jour :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Fixation des modalités de cession des immobilisations de la société et autorisation donnée au liquidateur de procéder à leur mise en œuvre.

2026403685SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN AIR SERVICE

S.A au capital de : 3.000.000 dinars

Rue du Lac de côme Les Berges du Lac

IU : 0601729F

Tél : 98325357

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au local de la société aérogare fret Tunis Carthage, le 30 Novembre 2026 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenu de l'assemblée

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration au titre des exercices 2021, 2022 et 2023,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4. Approbation des états financiers des exercices 2021, 2022 et 2023,

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre des exercices 2021, 2022 et 2023

6. Affectation des résultats des exercices 2021, 2022 et 2023

7. Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2021, 2022 et 2023

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil

9. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

10. Pouvoir et délégations

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au local de la société aérogare fret Tunis Carthage, dans les délais légaux.

2026403686SANB3

2ème convocation à l'assemblée générale extraordinaire

El Bourak Business And Technology

Résidence Errayen, Selma City, App n° 3, El Menzah 7 bis, 1004, Tunis

Au capital social : 5.000 DT

Identifiant Unique : 1882432J

Messieurs les associés de la société «El Bourak Business And Technology» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 20

novembre 2026 à 10H00 au siège social sis à la Résidence Errayen, Selma City, Appartement n° 3, El Menzah 7 Bis, 1004, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Liquidation de la société et désignation d'un liquidateur.

2026403688SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire BASF TUNISIE S.A.

(en liquidation) au capital de 50 000 dinars - Siège social : Coral Business Center - Bloc B-Bureaux B5-3 & B5-4 Centre Urbain Nord 1003 - Tunis - Tunisie -

Identifiant unique : 0425631 L

Le Liquidateur M. Wael Makni convoque les actionnaires de la société BASF TUNISIE S.A. à la réunion de l'AGO, le lundi 23 novembre 2026, à 10 h au siège social sis au Coral Business Center - Bloc B-Bureaux B5-3 & B5-4 Centre Urbain Nord 1003 - Tunis

- Tunisie afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2/ Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2025 ;

3/ Lecture des rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025 ;

4/ Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2025 ;

5/ Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre ; 2025

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7/ Présentation du rapport du liquidateur sur la situation financière de la Société et du plan de liquidation ;

8/ Examen et approbation du plan de liquidation présenté par le liquidateur et autorisation de sa mise en œuvre ;

9/ Autorisation du versement d'une avance sur les honoraires du liquidateur, dans la limite des honoraires fixés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2026 ;

10/ Autorisation de la cession d'un véhicule appartenant à la Société dans le cadre des opérations de liquidation ;

11/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026403695SANB3

Sociétés communautaires

Convocation de l'assemblée générale ordinaire de la société communautaire locale «Reconstruction agricole »

Les membres du conseil d'administration de la société communautaire locale « Reconstruction agricole» à Tlil Salhi El Fahs Zaghouan, invitent tous les participants à assister à l'assemblée générale ordinaire le 21/11/2026 à dix heures du matin au siège de la municipalité d'El Fahs

Ordre du jour :

1- Rapport budgétaire pour l'année 2025

2- Lecture du rapport moral et financier

3- Quitus au Conseil d'administration

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien le 30/10/2026

2026R03129SODB3

Autres sociétés

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EL HAMMA

RUE BACHIR SFAR EL HAMMA 6020

MATRICULE FISCAL : 0588599 G

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société de développement économique El Hamma, sont convoqués à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le jeudi 26 Novembre 2026 à dix heures du matin au siège de la société, rue Béchir Sfar El Hamma Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Validation des procédures de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2- récitation et présentation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

3- approbation des conventions.

4- affectation du résultat comptable.

5- décharges des membres du conseil d'administration.

6- affectation des jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

7- Les pouvoirs à donner.

2026X01477SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EL HAMMA

RUE BACHIR SFAR EL HAMMA 6020

MATRICULE FISCAL : 0588599 G

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société de développement économique El Hamma, sont convoqués à assister à l'assemblée générale extra-ordinaire qui aura Lieu le jeudi 26 novembre 2026 à douze heures au siège de la société, rue Béchir Sfar El Hamma Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La situation de la société selon l'article 388 du code de société commerciale.

2- Les pouvoirs à donner.

2026X01478SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Walid ben Youssef ben Hassan Trabelsi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05678322, délivrée le 13/05/2026, informe de la perte du titre de propriété n°77075, relatif au titre foncier n°41107 Bizerte conformément au certificat de perte délivré par le poste de la Sûreté nationale de Bizerte Sud en date du 28/08/2026, enregistré sous le n°211.

Le présent avis annule et remplace l'avis publié au Journal officiel n°10 en date du 1er septembre 2026.

Cette annonce est publiée aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 29/10/2026.

2026R03105DIVD2

Perte d'un document de propriété

Madame Manel bent Hama Ben Abdelhafith ben Mohamed Bahri porte à la connaissance du public la perte du document de propriété N°2416/12 relatif au titre foncier N°14878 Béja pour son propriétaire Mr Hama Ben Abdelhafith ben Mohamed Bahri selon la déclaration sur l'honneur signée et légalisée à la municipalité de Béja sous le N°5203 du 29/05/2026.

2026R03109DIVD2

Avis d'enquête

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du programme national de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (énergie solaire), la Société tunisienne de l'électricité et du gaz projette de superviser techniquement la réalisation d'une ligne électrique aérienne double terne de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 2.5 km, reliant la ligne existante «Tataouine-Borj Bourguiba» au projet de la centrale de production photovoltaïque de Remada qui sera réalisée par la société «Scatec» dans le cadre du deuxième round de l'appel d'offres n°1 de l'année 2022 du régime des concessions.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste nominative actualisée des propriétaires des terrains traversés par cette ligne électrique, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Tataouine, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Avec la liste nominative actualisée des propriétaires des terrains traversés par cette ligne électrique Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2026R03135DIVD2

Avis

Monsieur Ali ben Amor Hamzewi informe le public qu'il a perdu ses titres de propriété concernant l'acte d'achat daté le 31/07/2016 concernant la parcelle de terre d'une superficie de 430 m², et concernant l'acte d'achat daté le 11/07/2017 concernant la parcelle de terre d'une superficie de 425 m², situées sur la route menzel chaker klm 12 Sfax dressés par les notaires Mourad chtourou et Ahmed sallemi et il désire avoir une deuxième copie originale de chacun.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X01468DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed ben Zagwani Htit héritier unique du feu Mourad Htit informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte d'achat daté le 31/01/2007 dressé par les notaires Mourad chtourou et wassim Karoui concernant la parcelle de terre complanté de 20 pieds d'amande et situé sur la route de l'aéroport klm 13 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions seront reçues dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X01469DIVD2

Avis

Mr Noomén Kanoun annonce que le titre de la propriété de son pére «Hsouna Kanoun» d'un terrain Nord d'une superficie de 937 métre carré contient une construction d'une maison située route de Gabés Km 3 sfax a pour origine un acte de partage du 17 décembre 1960 enregistré le 22 mai 1963 par les notaires Ahmed Klif et Mohamed ben haj Taher Fourati a disparu et que son père est décédé le 16 Avril 2014 et ses héritiers sont son épouse Nafissa Kanoun et ses fils Noomén, Latifa, Najm Edine, et Maha, et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire AHMED SELLAMI situé à Sfax medina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X01483DIVD2